



**ÉTUDE LOGEMENTS
BOUILLOIRES 2026**

« QUARTIERS CHAUDS ! »

**ENQUÊTE SUR LA SUREXPOSITION DES QUARTIERS POPULAIRES
AUX VAGUES DE CHALEUR**

**FONDATION
POUR LE LOGEMENT**

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 3 |
| LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE D'ÉTÉ EN 2026 | 4 |
| UN PHÉNOMÈNE QUI DEMEURE MASSIF ET INÉGALITAIRE | 4 |
| SE PROTÉGER FACE AUX FORTES CHALEURS DANS SON LOGEMENT : ENTRE PRATIQUES DE SOBRIÉTÉ ET DÉVELOPPEMENT DE LA CLIM | 9 |
| “QUARTIERS CHAUDS” : LES HABITANTES ET HABITANTS DES QUARTIERS POPULAIRES SOUFFRENT PLUS DE LA CHALEUR | 13 |
| DES QUARTIERS PROPICES AUX ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS | 14 |
| DES LOGEMENTS BOUILLIRES | 15 |
| LA PRISE DE CONSCIENCE, AU SEIN DES INSTITUTIONS, EST ENCORE RÉCENTE | 15 |
| DES HABITANTS SOUVENT PLUS VULNÉRABLES | 17 |
| RECOMMANDATIONS | 20 |
| ALORS QUE LES POLITIQUES PUBLIQUES SEMBLent AU POINT MORT, LA FONDATION PORTE DES PROPOSITIONS CONCRÈTES ET ACTIVABLES DÈS MAINTENANT | 21 |

INTRODUCTION

Dès la fin du mois de mai, la France a été frappée par une vague de chaleur particulièrement précoce. Il s'agit de la première vigilance canicule déclenchée au mois de mai par Météo France. Depuis plusieurs mois déjà, les modèles climatiques projetaient que l'été 2026 serait marqué par de forts épisodes de canicule en France. L'année 2025 s'est classée au 4^e rang des années les plus chaudes en France depuis 1900, avec même un été à la 3^e place, causant la mort de 5 700 personnes selon Santé Publique France. De manière générale, les records de températures s'accumulent ces dernières années : comme le montre le graphique ci-dessous, les dix années les plus chaudes depuis 1900 sont toutes postérieures à 2010, et depuis 2020, seule l'année 2021 échappe à cet inquiétant palmarès. Alors que 49 % des Français déclarent avoir souffert de la chaleur dans leur logement en 2025 (baromètre du Médiateur de l'énergie), 48 % des logements, dont le confort d'été est classé "insuffisant", se transforment en véritables "logements-bouilloires" pendant les vagues de chaleur.

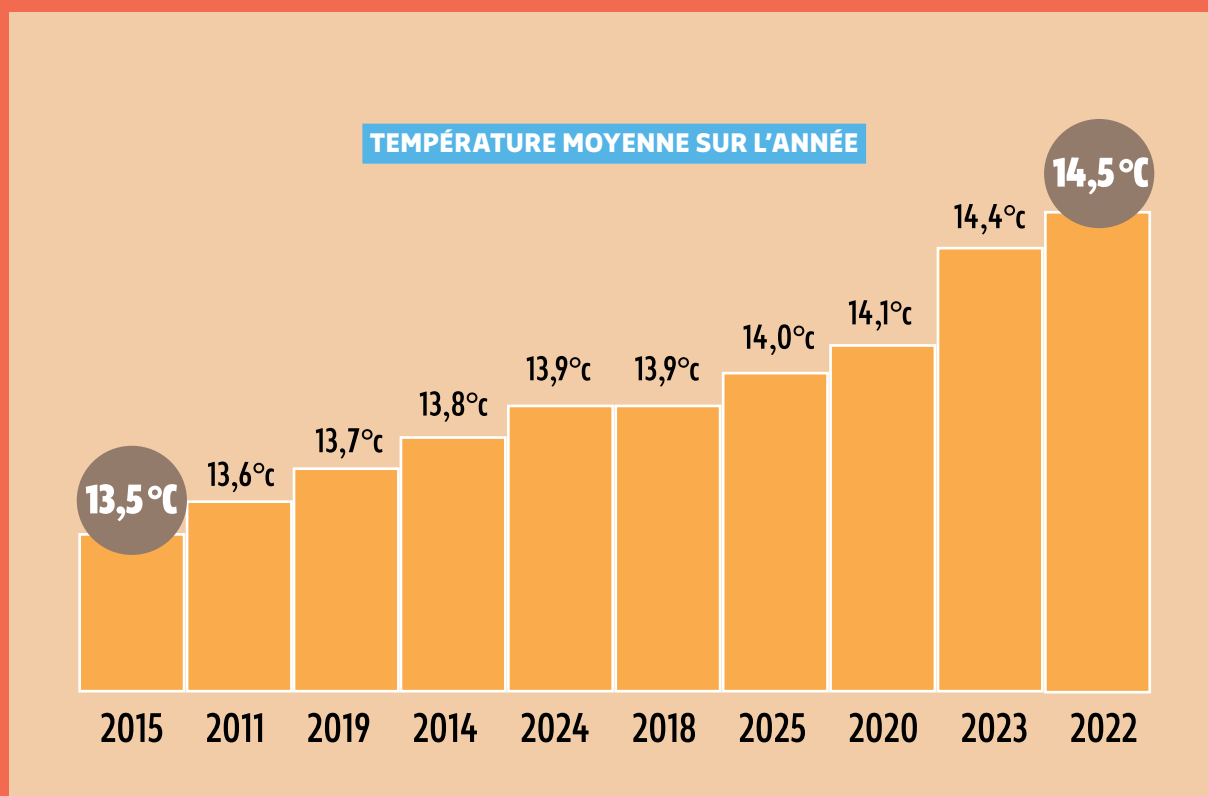
Depuis la première étude « Précarité énergétique d'été : une nouvelle forme de mal-logement » en 2023, la Fondation pour le Logement (anciennement Fondation Abbé Pierre) alerte sur ce phénomène grandissant. **Car, comme le montrent les chiffres de cette étude 2026, la précarité énergétique d'été est un phénomène massif, amené à s'aggraver en l'absence d'action politique forte.**

La Fondation ne cesse de le rappeler : en matière de précarité énergétique d'été, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Âge, état de santé, zone géographique, milieu rural ou urbain, niveau de revenu, appartement ou maison, sont autant de facteurs qui contribuent à une plus ou moins forte exposition et vulnérabilité aux vagues de chaleur dans le logement.

Cette étude 2026, après avoir analysé les dernières tendances et données sur la vie dans des logements-bouilloires, se penche plus en détails sur la précarité énergétique d'été dans les quartiers populaires, avec un état des lieux des données existantes et des remontées de terrain de la part de professionnels, d'associations et d'habitants, et présente des recommandations pour en sortir. Elle alerte également sur l'inaction coupable du gouvernement et développe des pistes d'action concrètes.

LES 10 ANNÉES LES PLUS CHAUDES EN FRANCE DEPUIS 1990 (MOYENNES ANNUELLES)

SOURCE → MÉTÉO FRANCE



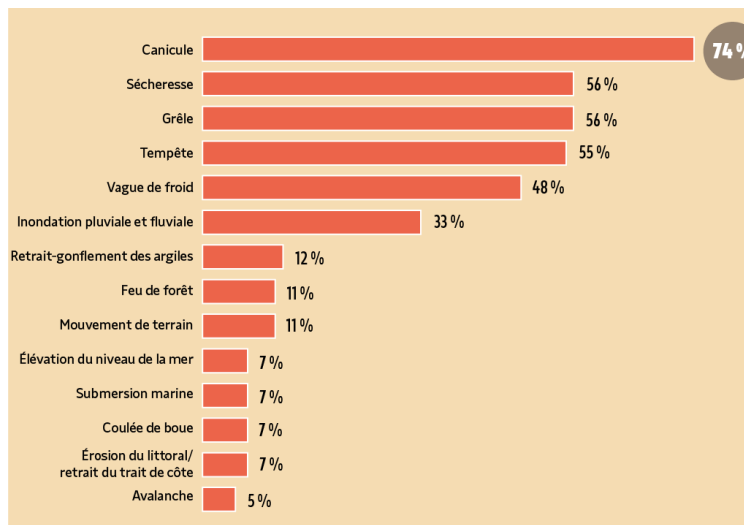
LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE D'ÉTÉ EN 2026

UN PHÉNOMÈNE QUI DEMEURE MASSIF ET INÉGALITAIRE

La canicule est l'aléa climatique auquel les Français sont les plus confrontés dans leurs logements.¹

« OUI, J'AI DÉJÀ ÉTÉ CONFRONTÉ AUX PHÉNOMÈNES SUIVANTS DANS UN DE MES LOGEMENTS (AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES) À UNE OU PLUSIEURS REPRISES »

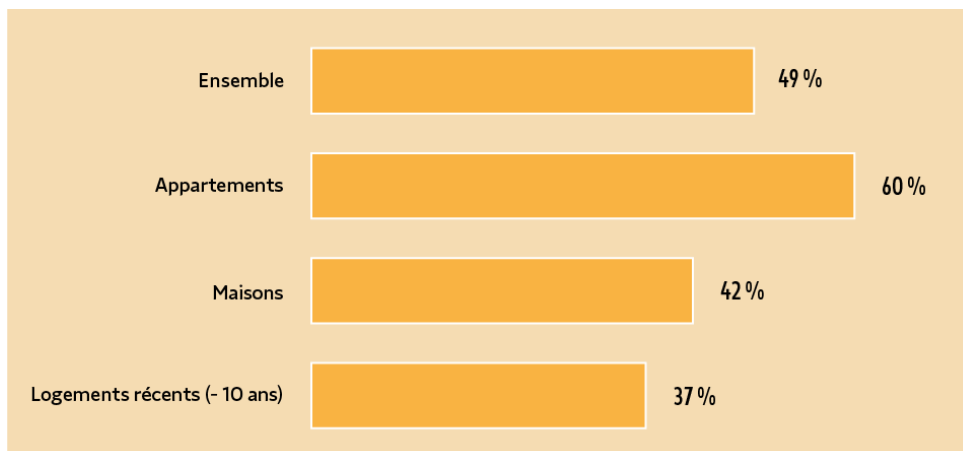
SOURCE → BAROMÈTRE QUALITEL, 2025



66 % déclarent avoir déjà eu des difficultés à supporter la chaleur dans leur logement actuel. Les habitants d'appartements souffrent davantage encore de la chaleur que ceux qui vivent dans une maison :

« NON, JE NE PENSE PAS QUE MON LOGEMENT ACTUEL SOIT BIEN PROTÉGÉ CONTRE LES CANICULES »

SOURCE → BAROMÈTRE QUALITEL, 2025



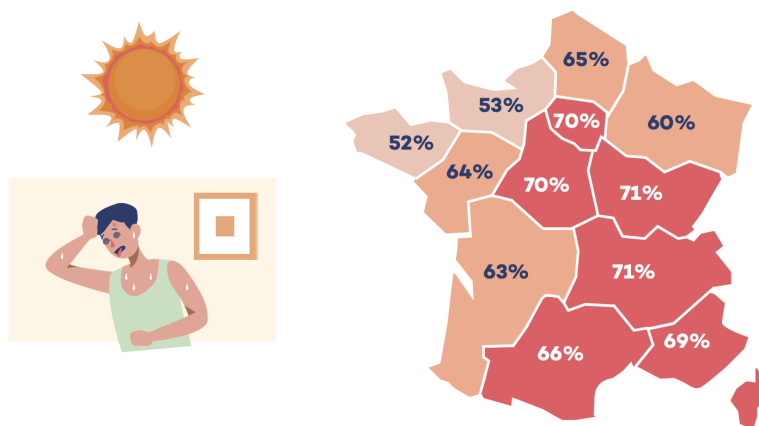
1. Qualitel & IPSOS, Aléas climatiques & logement. Ce que les Français vivent, redoutent et attendent., 2025
https://www.qualitel.org/uploads/Barometre-Qualitel-2025_resultats.pdf

Sans surprise, les données du baromètre Qualitel montrent que les habitants des métropoles, ceux qui habitent dans un studio et/ou sont en location, souffrent plus de la chaleur dans leur logement que ceux qui vivent en maison avec un espace extérieur.

La carte ci-dessous montre que l'ensemble de la France (hexagonale) est concerné, avec des écarts territoriaux : le sud-est, le centre et l'Île-de-France sont particulièrement touchés, la Bretagne et la Normandie un peu moins.

« OUI, J'AI DÉJÀ ÉPROUVÉ DES DIFFICULTÉS À SUPPORTER LA CHALEUR DANS MON LOGEMENT ACTUEL. »

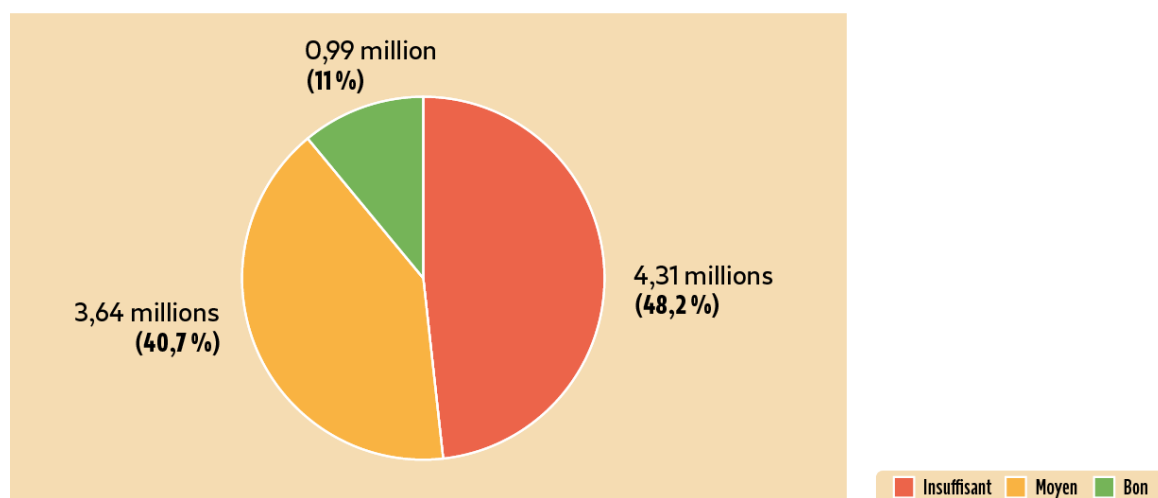
SOURCE → BAROMÈTRE QUALITEL, 2025



En 2025, d'après le Médiateur national de l'énergie, près d'1 Français sur 2 (49 %) a déclaré avoir souffert de la chaleur dans son logement pendant au moins 24 heures. Cette part atteint même 64 % parmi les bénéficiaires du chèque énergie (avec un revenu inférieur à 11 000 euros par an).²

1 logement sur 2 est une bouilloire thermique, dont l'indicateur de confort d'été est inscrit comme "insuffisant" sur le DPE. Seulement 11 % des logements étudiés présentent un "bon" confort d'été.³

RÉPARTITION DE L'INDICATEUR DPE CONFORT D'ÉTÉ



2. Médiateur national de l'énergie, Baromètre énergie-info, 2025 <https://www.energie-mediateur.fr/barometre-energie-%E2%80%99info-2025-la-facture-denergie-une-preoccupation-de-plus-en-plus-ancree-chez-les-menages/>

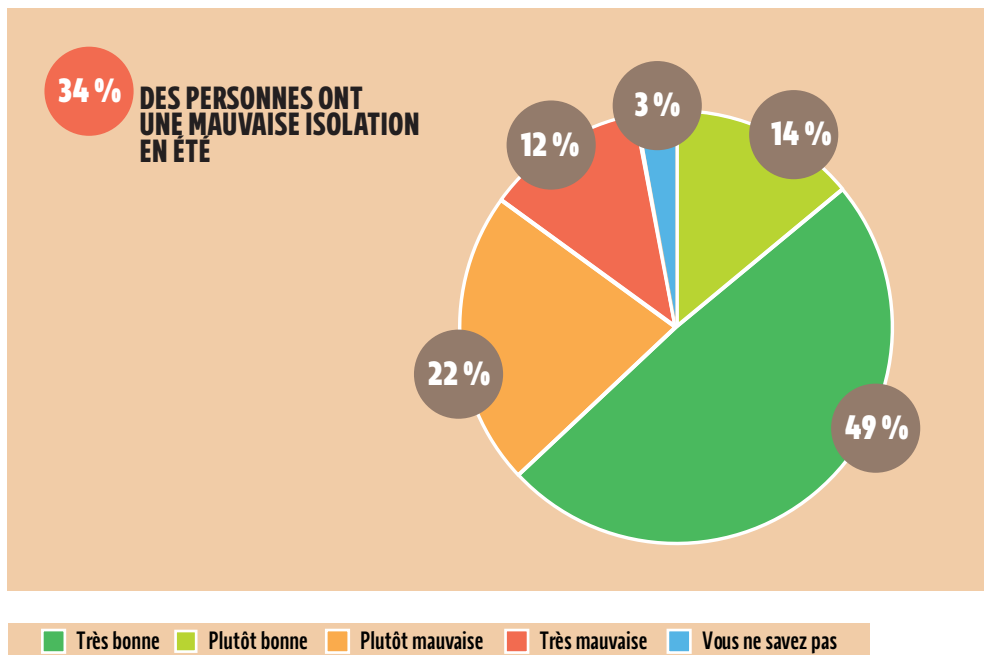
3. Ignes & Pouget consultants, Analyse de la base de données DPE au regard du confort d'été passif, 2026.

Un Français sur trois (34 %) juge que son logement est insuffisamment isolé contre la chaleur en été. Cette part est même supérieure à celle de

ceux qui estiment que leur logement a une mauvaise isolation l'hiver (28 %).⁴

COMMENT ÉVALUEZ-VOUS LA QUALITÉ DE L'ISOLATION THERMIQUE DE VOTRE LOGEMENT POUR VOUS PROTÉGER DE LA CHALEUR ?

SOURCE → ADEME, BAROMÈTRE SOBRIÉTÉ ET MODES DE VIE, 2025



Même si la précarité énergétique liée au froid n'a pas les mêmes causes ni solutions que celle associée à la chaleur, les deux se cumulent souvent : deux tiers des personnes ayant souffert du froid en hiver ont également souffert de la chaleur en été.⁵

La part des personnes habitant dans des logements trop chauds a augmenté de 26 % entre 2013 et 2020. Les habitants d'appartements ont 3 fois plus de risque de souffrir d'un excès de chaleur que ceux de maisons individuelles.⁶

En Europe, 26 % de la population déclarait ne pas parvenir à maintenir son logement frais l'été en 2023. Ils étaient 21 % en 2012.⁷

Les foyers parmi les 20 % les plus pauvres sont 2 fois plus touchés que parmi les 20 % les plus riches : 35 % contre 18 %. Cela illustre le caractère déterminant des inégalités de revenus dans la précarité énergétique d'été.

4. Ademe, Baromètre Sobriété et modes de vie, 2025 <https://bibliothèque.ademe.fr/societe-et-politiques-publiques/8688-barometre-sobrietes-et-modes-de-vie-2-eme-vague.html>

5. Observatoire National de la Précarité Énergétique, Tableau de bord de la précarité énergétique, 2025 <https://bibliothèque.ademe.fr/batiment/8769-onpe-tableau-de-bord-de-la-precarite-energetique-novembre-2025.html>

6. Enquête Nationale Logement, 2020, données exploitées par la Fondation pour le logement.

7. Données EU-SILC citées dans Koukoufikis, G., Roca Reina, J.C., Katoufa, N., Ozdemir, E., Volt, J. et al., Addressing Residential Cooling Demand and Summer Energy Poverty in the EU - Towards a Cooler Future, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2026, https://data.europa.eu/doi/10.2760/8743866_JRC143288

En 2023, la nouvelle Directive européenne sur l'efficacité énergétique a pour la première fois intégré la chaleur dans la définition de la précarité énergétique. Elle est définie comme : « le manque d'accès aux services énergétiques essentiels qui assurent des niveaux de base et des niveaux décents de vie et de santé, notamment des systèmes adéquats de chauffage, d'eau chaude, de refroidissement, d'éclairage et d'alimentation des appareils en énergie, compte tenu du contexte national pertinent, de la politique sociale nationale existante et d'autres politiques nationales pertinentes, en raison d'une combinaison de facteurs, y compris, au moins, le caractère inabordable, un revenu disponible insuffisant, des dépenses énergétiques élevées et la faible efficacité énergétique des logements. »⁸

En France, l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), dont la Fondation pour le Logement fait partie, travaille sur une définition de la précarité énergétique d'été, qui serait « l'incapacité de maintenir le logement à une température adéquate pendant les mois les plus chauds en raison d'une combinaison de facteurs : bâtiment mal isolé, vulnérabilités socio-démographiques, aménagement de l'environnement urbain (phénomène d'îlots de chaleur), faible revenu et/ou absence d'équipement de rafraîchissement. »

La précarité énergétique d'été est une urgence sanitaire. L'OMS recommande une température intérieure maximum de 28-30°C le jour et de 26°C la nuit. Plus la température est élevée, plus le corps dépense de l'énergie pour se refroidir, avec des conséquences non-négligeables sur la santé. Maux de tête, troubles du sommeil, maux de tête, nausées, risques cardiovasculaires et rénaux, les canicules provoquent aussi des troubles de la grossesse qui se traduisent par une sollicitation accrue du système de santé (augmentation des consultations de médecine générale et psychologie).⁹

Durant l'été 2025, 5 700 personnes sont mortes à cause de la chaleur. Il y a eu 24 000 recours aux soins d'urgence (à l'hôpital ou via Sos médecins) à cause des canicules.¹⁰ En moins de 10 ans, 40 000 personnes sont décédées des conséquences de la chaleur en France.

En guise de comparaison, 3 200 personnes sont décédées sur la route en 2025. En France, **la chaleur tue davantage que les accidents de la route.**

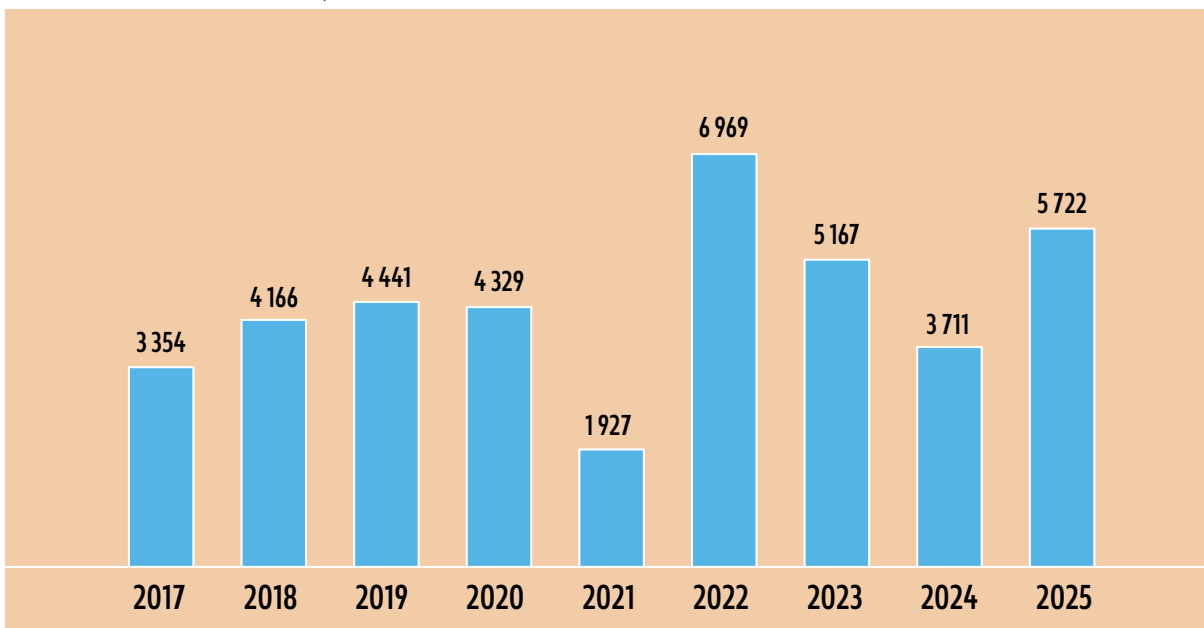
8. Directive (UE) 2023/1791 du Parlement européen et du Conseil du 13 septembre 2023 relative à l'efficacité énergétique. Article 2 (52).

9. Wagner V, Ung A, Calmet C, Pascal M. Évolution des vagues de chaleur et de la mortalité associée en France, 2004-2014. Bull Epidemiol Hebd. 2018;(16-17):320-5. http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2018/16-17/2018_16-17_1.html

10. Santé Publique France, Chaleur et santé. Bilan de l'été 2025., 2025 <https://www.santepubliquefrance.fr/climat/fortes-chaleurs-canicule/bulletin-national/chaleur-et-sante-bilan-de-lete-2025>

MORTALITÉ ATTRIBUABLE À LA CHALEUR (SPF)

SOURCE → DONNÉES SANTÉ PUBLIQUE FRANCE EXPLOITÉES PAR LA FONDATION POUR LE LOGEMENT



En 2024, 62 000 personnes sont décédées en Europe du fait de la chaleur.¹¹

Michelle Audrin, 67 ans, habitante d'un logement social à Aubervilliers.

« Depuis quelques années on sent vraiment le réchauffement dans nos logements. Mon immeuble est construit en béton armé, ça chauffe beaucoup l'été et c'est froid l'hiver. On n'a pas de ventilation ni de volets. La température monte à 35°C pendant les fortes chaleurs.

Nous avons fait des demandes au bailleur mais il répond que ce n'est pas possible, qu'il n'a pas l'argent et que ce n'est pas vraiment nécessaire... Alors c'est le système D, on se débrouille comme on peut pour se protéger individuellement. Et encore, j'ai pu mettre en place des petites choses, certains de mes voisins n'ont pas du tout les moyens.

Chaque matin, après une nuit difficile parce qu'on a beaucoup de mal à dormir avec la chaleur, j'ar-

rose mon balcon qui est en béton pour le refroidir un peu. J'ai acheté des rideaux occultants et réfléchissants, un rafraîchisseur qui fonctionne avec des glaçons, mais ça ne suffit pas. J'ai des problèmes de santé et pendant les canicules, j'ai des étourdissements, je perds l'équilibre, il m'arrive de tomber. Je reste souvent à ne rien faire pour éviter les accidents, c'est très dur. Il y a beaucoup de personnes âgées dans l'immeuble. L'année dernière, l'un d'eux est décédé pendant la canicule.

Alors avec des voisins, on a créé un syndicat rattaché à Locataires ensemble. Ça nous a permis d'agir ensemble contre les maltraitances institutionnelles, d'interpeller plus facilement la ville, le bailleur, de rétablir un dialogue qui était rompu. Le nouveau maire s'est déplacé et a promis une réhabilitation de l'immeuble, l'installation de volets et de ventilation. On a espoir que ça change. »

11. Kriit H, Chen-Xu J, Semenza J et al. The 2026 Europe report of the Lancet Countdown on health and climate change: narrowing window for decisive health action The Lancet Public Health, 2026.

SE PROTÉGER FACE AUX FORTES CHALEURS DANS SON LOGEMENT : ENTRE PRATIQUES DE SOBRIÉTÉ ET DÉVELOPPEMENT DE LA CLIM

Face à un phénomène qui concerne des millions de personnes, en premier lieu les plus vulnérables, et qui est amené à s'aggraver dans les prochaines années avec l'intensification des vagues de chaleur, comment se protéger ?

Dans la littérature sur le sujet, il existe a minima un consensus : **installer des protections solaires extérieures (volets, stores,**

persiennes, brise-soleil) pour empêcher la chaleur d'entrer dans le logement est un prérequis indispensable. Ce premier geste peut réduire la température de l'ordre de 4 à 5°C¹². La circulation de l'air dans le logement, notamment la "surventilation nocturne", est aussi primordiale.

« Les volets dans le logement ou encore les brise-soleils de façade dans l'immeuble constituent les principales protections classiques contribuant à la réduction de l'inconfort d'été dans le logement. (...)

En effet, 35 % des ménages sans volets ni brise-soleils déclarent particulièrement souffrir de la chaleur dans leur logement en été, contre 22 % des ménages ayant uniquement des volets et 16 % parmi ceux possédant des volets dans leur logement et des brise-soleils de façade dans leur immeuble. Cumuler les éléments de protection contre la chaleur réduit l'inconfort d'été. (...)

Que le logement soit traversant ou non, pouvoir faire des courants d'air tend à améliorer le ressenti de la température dans le logement en été. En effet, 33 % des ménages ayant la possibilité de faire des courants d'air dans leur logement reconnaissent souffrir de la chaleur, contre 55 % des ménages n'ayant pas cette possibilité. »

Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS), 2023.

Les brasseurs d'air (ventilateurs plafonniers) ont également montré leur efficacité en termes de réduction de la température ressentie à l'intérieur, autour de 2 à 3°C, et coûtent trente fois moins cher à l'utilisation qu'un climatiseur.¹⁴ Les avis sont plus nuancés concernant les peintures claires réfléchissantes dont l'efficacité est limitée par le vieillissement des peintures et dépend fortement de l'orientation des surfaces, du niveau d'isolation, etc.

À l'inverse de ces gestes sobres et low-tech, la climatisation ne pourrait être vue comme une solution généralisable, en raison des multiples effets néfastes en termes de consommation d'énergie, d'injustice sociale

et de possibles pollutions. Pour refroidir une pièce, les climatiseurs captent l'air chaud et le rejettent à l'extérieur, ce qui aggrave l'effet d'îlot de chaleur urbain. Par ailleurs, même si la consommation d'électricité liée à la climatisation en France reste faible (environ 0,4 % de la consommation totale d'électricité), elle est le principal facteur de hausse de la demande d'électricité en Europe. EDF estime que l'usage de climatiseurs augmente les factures d'électricité de 15 % par mois pendant l'été en France. Ce nouveau poste de dépense peut avoir un impact non négligeable pour le budget des ménages modestes, au-delà des seuls coûts d'achat ou d'installation.

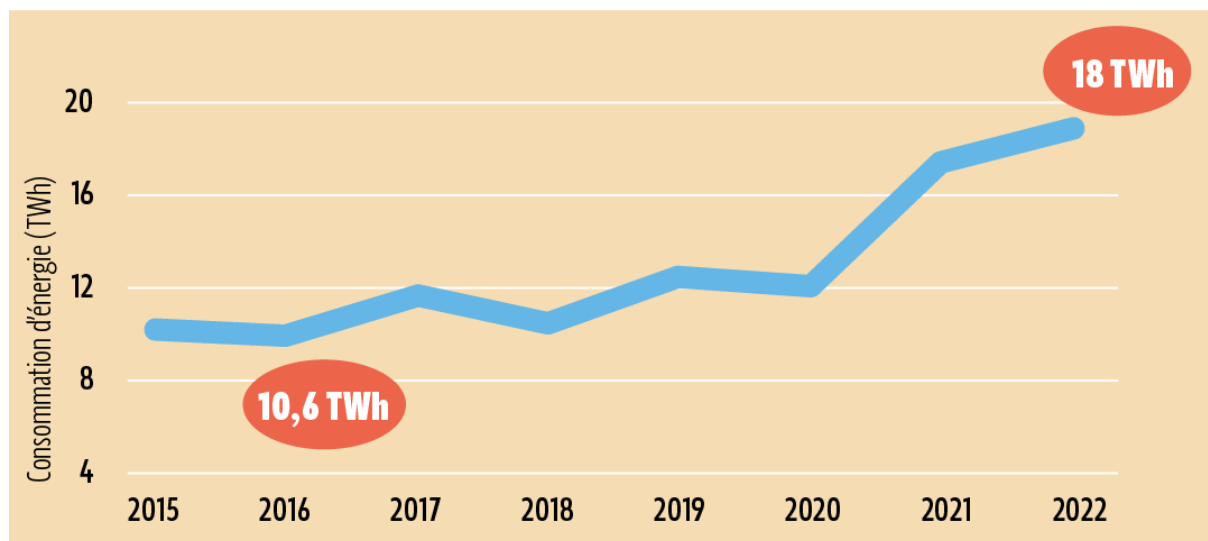
12. Estimations du simulateur Caleepso développé par Actibaie. Véronique Cottier, Le Moniteur, 07/04/2023

13. Ancols, 4 ménages sur 10 du parc social souffrent de la chaleur dans leur logement en été, 2024. https://www.ancols.fr/assets/publication_control_report/2026/01/13/28ce9c14-Of3e-40c1-8fae-d05aOf3b67af-Note-confort-ete-vf.pdf?s=77d8b32dbf4bcf522ea8a887fc4af67a

14. Ademe, Comment garder son logement frais l'été ?, 2024 <https://librairie.ademe.fr/batiment/7208-comment-garder-son-logement-frais-tout-l-ete--9791029723056.html#product-presentation>

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE LIÉE À LA CLIMATISATION RÉSIDENIELLE EN EUROPE

SOURCE → PUBLICATIONS OFFICE OF THE EUROPEAN UNION, 2026



À l'échelle mondiale, les climatiseurs aggravent le réchauffement climatique. Dans des pays comme la Chine et l'Inde, où le nombre de climatiseurs est très élevé, l'électricité utilisée provient majoritairement de centrales à charbon ou à gaz. Lors de la canicule qui a frappé l'Inde au mois de mai avec des températures qui ont dépassé les 45°C, des centrales à charbon ont été remises en fonctionnement spécifiquement pour répondre à la demande électrique de la climatisation. Mais même en France où l'électricité est majoritairement décarbonée, l'impact écologique de la climatisation n'est pas neutre. Le rafraîchissement apporté par les climatiseurs provient des gaz réfrigérants qui, s'ils s'échappent (à cause de fuites ou au moment du recyclage), sont plusieurs milliers de fois plus émetteurs de gaz à effet de serre que le CO₂. En France en 2020, la climatisation générait déjà l'équivalent de 4,4 millions de tonnes de CO₂ (soit environ 5 % des émissions du secteur du bâtiment¹⁵).

Tous ces éléments font que la climatisation pourrait devenir une forme "mal-adaptation", contribuant au problème qu'elle

est supposée traiter. Dans le 3^e Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-3), l'État lui-même reconnaît que les climatiseurs « cumulent les inconvénients, à impacts directs et indirects : faible efficacité énergétique, pics de charge sur le réseau électrique, présence de fluides frigorigènes qui contribuent aux émissions de gaz à effet de serre, contribution à l'aggravation de l'effet d'îlot de chaleur par le rejet d'air chaud à l'extérieur ».¹⁶

Une climatisation efficace et bien utilisée peut être nécessaire dans les lieux qui accueillent des publics fragiles : hôpitaux, Ehpad, mais aussi les bâtiments qui, une fois des travaux réalisés (isolation adaptée, protections solaires, ventilation, etc), restent inadaptés à la chaleur. Mais l'installation d'une climatisation doit nécessairement se faire après la mise en place des autres équipements sobres, qui permettront dans tous les cas une utilisation de la climatisation plus efficace, moins polluante et moins coûteuse.

15. Ademe, Comment garder son logement frais l'été ?, 2024 <https://librairie.ademe.fr/batiment/7208-comment-garder-son-logement-frais-tout-l-ete--9791029723056.html#product-presentation>

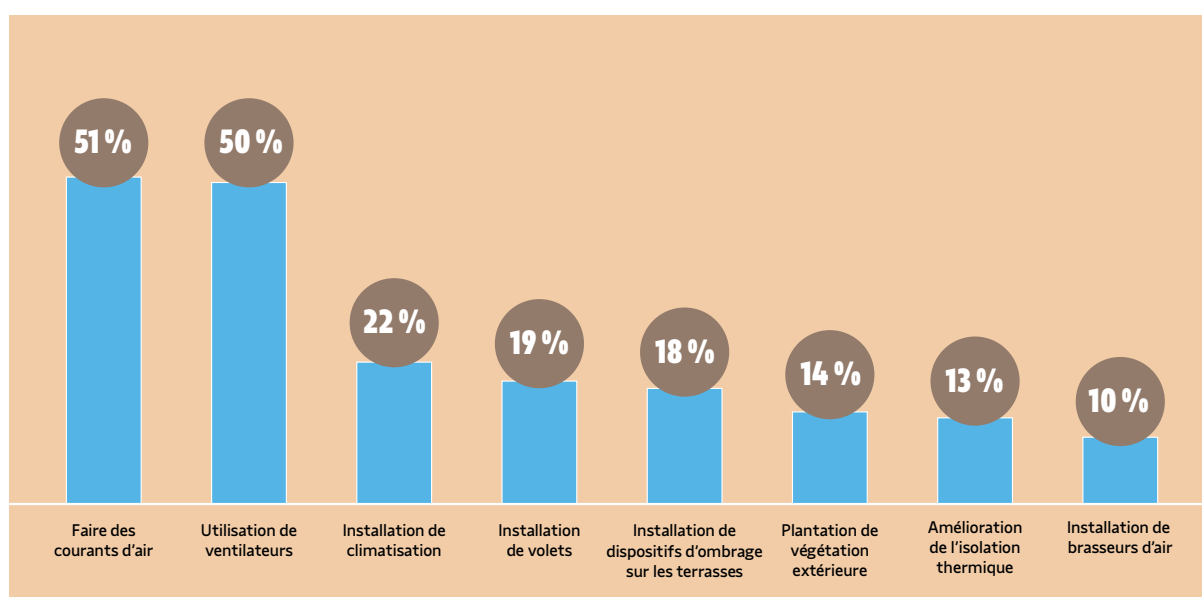
16. Gouvernement, PNACC 3, 2025 <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/PNACC3.pdf>

Les données du baromètre Qualitel sur les stratégies adoptées par les Français pour se protéger des fortes chaleurs dans leurs logements montre que certains gestes sobres restent un réflexe majoritaire. La moitié des répondants déclare faire des courants d'air ou utiliser un ventilateur. La climatisation arrive quand même en 3ème position. Seulement 19 % des répondants disent avoir

installé des volets, une part peu élevée sûrement liée à la formulation de la question : certains logements ont déjà des volets, sans besoin d'en installer. **En France, 57 % des logements seulement sont pleinement équipés de protections solaires (sur les façades sud, est et ouest).**¹⁷

« J'AI PRIS LES MESURES SUIVANTES POUR LIMITER LA CHALEUR DANS MON LOGEMENT »

SOURCE → BAROMÈTRE QUALITEL, 2025



Si l'usage de la climatisation n'est pas (encore) généralisé en France, la part de logements équipés de climatiseurs augmente rapidement. En 2026, un tiers des logements (34 %)¹⁸ sont équipés de climatisation fixe ou

mobile, contre 14 % en 2016 et 25 % en 2020 selon l'ADEME¹⁹. Dans ses travaux sur les « futurs énergétiques de la France », RTE projette que 50 % des logements pourraient être équipés de climatiseurs en 2035.²⁰

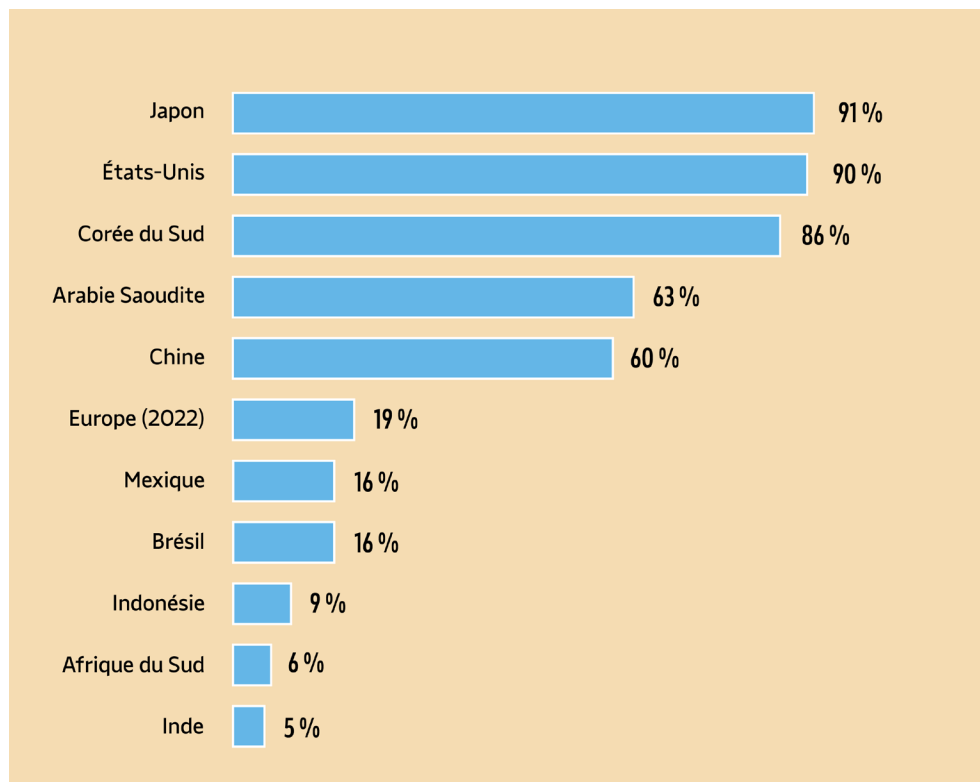
17. Sur la base des données des DPE. Etude POUGET/IGNES « Analyse de la base de données DPE au regard du confort d'été passif », juin 2026

18. Somfy, « Les Français et leur logement face aux transitions », juin 2026

19. Ademe, Vagues de chaleur : la climatisation va-t-elle devenir indispensable ?, 2024 <https://librairie.ademe.fr/batiment/7350-avis-de-l-ademe-vagues-de-chaleur-la-climatisation-va-t-elle-devenir-indispensable.html>

20. RTE, Bilan prévisionnel 2023 - 2035 - La consommation, 2023. <https://assets.rte-france.com/analyse-et-donnees/2023-11/Bilan-previsionnel-2023-chapitre2-consommation.pdf>

DES PAYS PLUS OU MOINS ÉQUIPÉS EN CLIMATISATION

SOURCE → AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE (AIE). INFOGRAPHIE **LE MONDE**

Avec la multiplication et l'intensification des vagues de chaleur ces dernières années, le réflexe de nombreux Français, faute d'autre solution rapide, est d'aller acheter un climatiseur mobile. Si les installations fixes restent majoritaires (22 % des logements équipés²¹), ce sont les installations mobiles, immédiates à installer et bon marché, qui ont augmenté le plus rapidement : elles ont triplé en 7 ans et atteignent aujourd'hui 12 % des logements²².

Le fait d'être équipé ou non d'un climatiseur est fortement marqué socialement. Les auteurs du rapport de la Commission Européenne attestent que « Un revenu par habitant plus élevé augmente non seulement la probabilité de posséder un système de climatisation, mais conduit également à une utilisation plus fréquente et à un usage à une température plus basse pour plus de confort ».²³ Les personnes qui exercent une profession libérale, intellectuelle ou les cadres sont 2 fois plus nombreuses (37 %) à posséder

21. Somfy, « Les Français et leur logement face aux transitions », juin 2026.

22. Ibid.

23. Kitous et Després, 2018 cités dans Koukoufikis, G., Roca Reina, J.C., Katoufa, N., Ozdemir, E., Volt, J. et al., Addressing Residential Cooling Demand and Summer Energy Poverty in the EU - Towards a Cooler Future, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2026, https://data.europa.eu/doi/10.2760/8743866_JRC143288

une clim que les personnes sans emploi ou inactives (19 %).²⁴ Les dernières données de l'enquête Ademe montrent que dans la grande majorité des cas (66 %), le fait de ne pas posséder de climatisation est motivé par des raisons économiques (coût jugé trop important), même si les motivations écologiques existent (38 %). Alors que les répondants indiquent fixer la température de

consigne en moyenne à 23,5°C (contre 26°C fixé par la loi), seuls 8 % des foyers estiment en faire un usage excessif.²⁵ Cela montre aussi que les outils de simulation de l'impact de la climatisation sur les consommations, qui fixent une consigne à 26°C, sous-évaluent le poids réel sur les dépenses d'énergie des ménages.

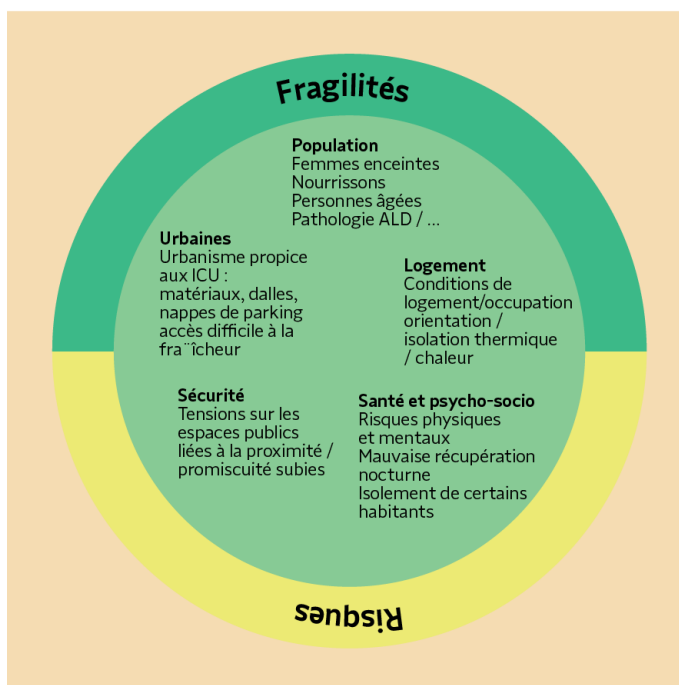
“QUARTIERS CHAUDS” : LES HABITANTES ET HABITANTS DES QUARTIERS POPULAIRES SOUFFRENT PLUS DE LA CHALEUR

Les quartiers populaires sont particulièrement exposés aux fortes chaleurs, en raison d'une combinaison de facteurs : plus faible niveau de revenu des habitants qui sont donc moins en capacité d'acheter des équipements performants pour refroidir le logement, un risque plus élevé d'être en mauvaise santé, une part importante

de locataires et d'appartements, le tout cumulé à un urbanisme marqué par une forte densité, des matériaux qui exacerbent la chaleur (béton, asphalte), un manque d'espaces verts et une forme “d'assignation à résidence” en période de canicule.

FRAGILITÉS ET RISQUES DE L'ALÉA CANICULE SUR LES QUARTIERS

SOURCE → RÉSOVILLES, 2023²⁶



24. Ademe, La climatisation : vers une utilisation raisonnée pour limiter l'impact sur l'environnement, 2021, <https://www.ademe.fr/presse/communique-national/la-climatisation-vers-une-utilisation-raisonnee-pour-limiter-limpact-sur-lenvironnement/>

25. Ademe, Baromètre sobriétés et modes de vie - 2^{ème} vague, 2025, <https://librairie.ademe.fr/societe-et-politiques-publiques/8688-barometre-sobrietes-et-modes-de-vie-2-eme-vague.html>

26. Résovilles, Canicule et quartiers. Quels risques ? Comment les prévenir ? Comment s'adapter ?, 2023. <https://resovilles.com/wp-content/uploads/2023/07/Decryptage-Canicule-Labo-quartier-en-transition-2023.pdf>

Le terme “quartiers populaires” est largement utilisé, sans qu’il y ait de définition précise. Dans la sphère institutionnelle, on parle plutôt de “quartiers prioritaires de la politique de la ville”, les QPV. Ces quartiers sont définis par un revenu par habitant inférieur à celui de l’unité urbaine dans laquelle ils se trouvent. Il y en a près de 1 600 en France, et ils font l’objet d’interventions spécifiques en termes de politiques sociales, scolaires, d’accès à l’emploi, de rénovation urbaine (ANRU), etc. De fait, ces quartiers partagent d’autres

caractéristiques communes : parc de logement social dominant, niveau de scolarisation plus faible, davantage de familles monoparentales et de jeunes, plus de suroccupation des logements, plus d’habitants de nationalité étrangère...²⁷ L’expression “quartier populaire” est plus large, et renvoie à l’image d’un quartier majoritairement composé d’immeubles collectifs, de logements sociaux, avec une plus forte population ouvrière, précaire, et issue de l’immigration.

DES QUARTIERS PROPICES AUX ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS

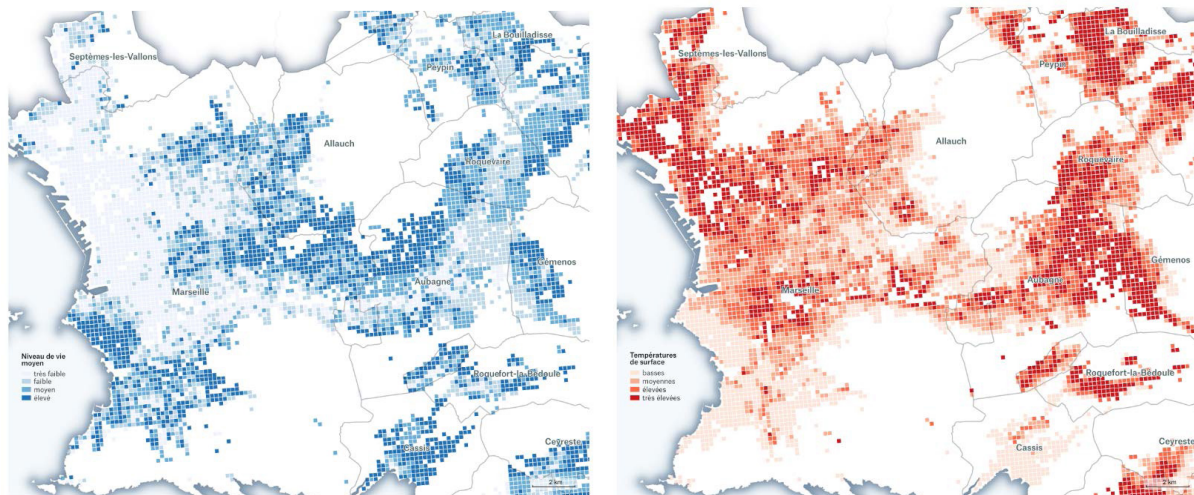
Les causes de cette plus grande vulnérabilité sont d’abord urbanistiques : les quartiers populaires sont situés en milieu urbain et donc soumis aux phénomènes d’îlots de chaleur urbain (ICU)²⁸. Ils sont souvent davantage bétonnés et minéralisés et moins dotés en espaces verts que les autres quartiers.

Lors de l’été 2023, Médiapart a réalisé un travail de cartographie des inégalités face à la chaleur

dans les quartiers populaires de Lille, Paris et Marseille. Ses auteurs affirment qu’« en superposant la cartographie des espaces végétalisés de ces agglomérations avec celles des revenus des ménages et des températures de surface relevées durant l’été 2022, il apparaît que les habitantes des banlieues populaires sont surexposées aux températures extrêmes, et sont assignées dans des espaces urbains minéralisés. »²⁹

NIVEAUX DE REVENUS ET TEMPÉRATURE DE SURFACE DANS LA MÉTROPOLE DE MARSEILLE

SOURCE → MICKAËL CORREIA, DONATIEN HUET ET CÉDRIC ROSSI POUR **MÉDIAPART**, 2023



Niveaux de revenus (à gauche) et température de surface (à droite) : Les zones où il fait le plus chaud (en rouge foncé) sont souvent celles où le niveau de revenu est le plus bas (bleu clair).

27. APUR, Politique de la ville et quartiers populaires à Paris. Présentation de la nouvelle géographie 2024 - 2030, apur.org/sites/default/files/2025-01/Politique_ville_quartier_populaires_Paris.pdf

28. Un îlot de chaleur urbain (ICU) désigne la différence de température (diurne et nocturne) entre les milieux urbains et les zones rurales et naturelles environnantes en raison de différents facteurs : les immeubles qui bloquent la circulation de l’air, les matériaux de construction qui emmagasinent la chaleur, la climatisation, le trafic routier, l’industrie, etc. L’ICU est plus important la nuit car, alors que la périphérie se refroidit, les infrastructures de la ville rejettent la chaleur stockée pendant la journée.

29. Mickaël Correia, Donatien Huet et Cédric Rossi, Inégalités climatiques : comment les riches accaparent les espaces verts, Médiapart, 22 août 2023. <https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/120823/inegalites-climatiques-comment-les-riches-accaparent-les-espaces-verts>

Une étude scientifique sur 25 métropoles mondiales croisant les mesures de températures et les niveaux de revenus à l'échelle des quartiers conclut également que dans la plupart des cas (72 %), la température est plus élevée dans les quartiers défavorisés. **Le principal facteur d'inégalités inter-quartiers est la densité d'espaces verts. Ce constat devrait, selon les auteurs, inciter les pouvoirs publics à concevoir des politiques de réduction des**

îlots de chaleur urbain à l'échelle de quartiers spécifiques pour cibler les populations les plus vulnérables qui ont moins de moyens pour s'adapter et se protéger.³⁰

D'après des données de l'ANRU et d'Harris Interactive « Les Français dans leurs quartiers », 74 % des habitants des QPV considèrent qu'il faudrait accorder plus de place à la végétalisation dans leur quartier, contre 56 % dans le reste de la France.³¹

DES LOGEMENTS BOUILLOIRES

Quand on zoome à l'échelle des logements, les inégalités sont aussi marquées. D'après les données du baromètre de l'ANRU, **59 % des habitants de QPV ont souffert de la chaleur dans leur logement en été, contre 43 % dans le reste de la France.**³² Par ailleurs, 59 % disent que l'isolation acoustique de leur logement est mauvaise et qu'ils ont des nuisances sonores, contre 34 % en moyenne au niveau national. Or, le bruit extérieur rend plus difficile le fait d'aérer son logement, notamment la nuit, ce qui est pourtant essentiel pour le rafraîchir.

Dans les quartiers populaires, les logements sont davantage suroccupés, ce qui augmente la température : le taux de suroccupation des logements est 2 fois plus élevé dans les QPV que dans le reste de l'unité urbaine à laquelle ils appartiennent, et 3 fois plus élevé que la moyenne française.³³ Les habitants des quartiers populaires habitent aussi davantage en appartement, or, le risque de souffrir de la chaleur est plus élevé dans un appartement que dans une maison.³⁴ Ils sont aussi plus souvent locataires, ce qui limite leur capacité - technique et financière - d'adapter leur logement à la chaleur (rénovation, pose de volets ou de brasseurs d'air, végétalisation, etc).

LA PRISE DE CONSCIENCE, AU SEIN DES INSTITUTIONS, EST ENCORE RÉCENTE

Les remontées des habitants des territoires ultra-marins et de l'arc méditerranéen, qui souffrent de la chaleur dans leurs logements depuis plusieurs années déjà, ont poussé l'ANRU et les bailleurs sociaux à prendre en compte ce sujet de l'adaptation. Le Covid, qui a rendu très concrète la plus forte assignation à résidence des habitants des quartiers populaires, y a aussi contribué.

« Globalement, on constate que l'enjeu d'adaptation est davantage pris en compte dans les aménagements d'espaces publics (désartificialisation, végétalisation, gestion naturelle de l'eau, etc.). La situation est plus contrastée pour le bâtiment : dans le neuf, la réglementation oblige progressivement à intégrer le confort d'été. Ce n'est pas toujours le cas pour les opérations de réhabilitation des logements existants, en raison de contraintes techniques et financières, mais aussi d'acculturation. » - ANRU.³⁵

30. Chakraborty T., Hsu A., Sheriff G., Disproportionately higher exposure to urban heat in lower-income neighborhoods: a multi-city perspective, Environmental Research Letters, 2019
<https://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/ab3b99/meta#references>

31. Harris Interactive et tolna pour l'ANRU, Les Français dans leur quartier. Baromètre - vague 3, 2024.
<https://harris-interactive.fr/wp-content/uploads/sites/6/2024/02/Rapport-Harris-Les-Francais-et-la-vie-dans-les-quartiers-vague-3-vp.pdf>

32. Harris Interactive & ANRU, Les Français dans leur quartier, 2024.
<https://harris-interactive.fr/wp-content/uploads/sites/6/2024/02/Rapport-Harris-Les-Francais-et-la-vie-dans-les-quartiers-vague-3-vp.pdf>

33. ANCT, Le cadre de vie et le logement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, 2023.
https://www.onpv.fr/uploads/media_items/onpv-dossier-logement-2023.original.pdf

34. Médiateur National de l'Énergie.

35. Entretien avec Jean-Benoît Cariou et Christophe Romero, chargés de mission Transition écologique à l'ANRU.

*« Jusqu'alors, les injonctions de l'État étaient centrées sur l'hiver, pas le rafraîchissement en été. Il faut reconnaître que c'est un sujet assez récent. »
- Groupe 3F.*

Les bailleurs disposent d'une vue d'ensemble de la qualité de leur parc en termes de confort d'été, basée sur des indicateurs à l'échelle des logements et d'enquêtes auprès des habitants. La plupart des bailleurs interrogés n'ont pas souhaité partager ces chiffres. En général, les réponses concordent : tout le parc est concerné, de manière plus ou moins critique.

« Tout le patrimoine en zone urbaine dense est à risque. Mais nos projections montrent que même avec un objectif de réhabilitation de l'ensemble du parc d'ici 2035/2040, 15 % de notre parc présentera encore un risque élevé même après rénovation. Elles montrent aussi que la situation varie fortement d'un logement à l'autre, les petits logements et ceux aux derniers étages sont plus fortement touchés. » - RIVP.

L'ensemble des bailleurs sociaux interrogés mentionne le facteur financier comme frein à l'adaptation aux canicules, dans un contexte de baisse globale des financements du logement social ces dernières années (avec une légère remontée en 2025). Un rapport de l'Ancols en 2025 qui interrogeait les organismes de logement social arrive à la conclusion suivante : *« L'intégration du confort thermique est fortement conditionnée par les ressources financières disponibles. Ce sont souvent des postes de travaux qui servent de variables d'ajustement pour assurer l'équilibre économique des opérations. »³⁶*

En pratique, les bailleurs sociaux sont confrontés à des arbitrages entre production et rénovation du parc, à moyens constants, ce à quoi s'est récemment ajouté le plan électrifications. Cela nuit à l'adaptation des logements aux canicules, qui ne fait pas encore l'objet d'obligations légales fortes.

« Ce qu'il nous manque, c'est surtout de l'argent. Aujourd'hui, il y a des financements pour la rénovation énergétique, mais pas pour l'adaptation aux chaleurs. Cela crée une forme de concurrence entre réhabilitations d'hiver et d'été. » - RIVP.

« Même en matière de rénovation énergétique, qui peut être bénéfique à la fois pour le confort en hiver et en été, il n'y a eu aucun financement de la part de l'État pour l'année 2026. Pour répondre au besoin de massification de la rénovation, il serait nécessaire d'amplifier les moyens accordés aux organismes de logement social que ce soit par la fiscalité, la subvention directe ou des prêts aidés. Il y a une demande et un besoin fort. » - USH.

³⁶. Ancols, L'adaptation des logements aux fortes chaleurs par les organismes de logement social : un enjeu identifié malgré un déploiement contrasté, 2025.

<https://www.ancols.fr/publications/statistiques-etudes/ladaptation-des-logements-aux-fortes-chaleurs-par-les-organismes-de-logement-social-un-enjeu-identifie-malgre-un-deploiement-contraste>

Le programme “quartiers résilients” de l’ANRU

En 2023, et notamment à la suite des étés caniculaires de 2020 et 2022, l’ANRU a lancé un nouveau programme de financement de travaux et d’ingénierie spécifiquement dédié à la résilience des quartiers en renouvellement urbain : traitement des îlots de chaleur urbain, gestion du cycle de l’eau, dépendance aux énergies fossiles, économie circulaire...

Cet accompagnement renforcé concerne 50 quartiers. Pour l’instant, les propositions de travaux dans le cadre de ce programme portent surtout sur des équipements publics et les espaces communs, l’ANRU invite les maîtrises d’œuvre à faire davantage de propositions à l’échelle des logements.³⁷

Dans le cadre du NPNRU à Échirolles (38), l’équipement public La Butte sera rénové avec les financements du programme quartiers résilients. Le projet vise à “faire un lieu refuge pouvant accueillir les populations les plus fragiles en cas de pic de chaleur. Outre ses abords où la végétalisation sera renforcée avec un espace de biodiversité, le bâtiment bénéficiera de protections so-



Photo Le Dauphiné Libéré/Marina Blanc

lares très améliorées, d’une ventilation nocturne, d’un rafraîchissement adiabatique et d’une ventilation par brasseurs d’air. Pendant les périodes les plus difficiles, certains espaces seront climatisés pour permettre d’accueillir une centaine de personnes particulièrement vulnérables, familles avec jeunes enfants et personnes âgées.”³⁸

DES HABITANTS SOUVENT PLUS VULNÉRABLES

En plus de vivre dans des quartiers et des logements plus soumis aux fortes chaleurs, les habitantes et habitants des quartiers populaires tendent à être, à l’échelle individuelle, plus vulnérables, pour plusieurs raisons : niveau de revenu plus faible, moins bon état de santé, précarité de l’emploi, moindre accès aux loisirs...

La vulnérabilité face à la chaleur dépend fortement de l’état de santé initial. S’il y a une proportion plus importante de jeunes dans les quartiers populaires, il y a aussi un vieillissement marqué qui, cumulé à la pauvreté, crée des situations de surexposition.

« Les habitants des quartiers prioritaires déclarent souffrir plus fréquemment des quatre problèmes de santé suivants : le diabète (+ 7 points), l’asthme (+ 6 points), la dépression (+ 4 points) et l’hypertension artérielle (+ 3 points). (...)

La part des bénéficiaires de la CMU-C est quatre fois supérieure à la moyenne hexagonale et 11 % des habitants des QPV ne sont couverts par aucune complémentaire santé, privée ou CMU-C, contre 5 % dans les autres quartiers. » - ANRU. ³⁹

³⁷. Entretien avec l’ANRU dans le cadre de cette étude.

³⁸. ANRU, Bilan intermédiaire de la démarche « Quartiers Résilients », 2025, <https://www.anru.fr/sites/default/files/media/downloads/bilan-intermediaire-quartiers-resilients-double.pdf>

³⁹. ANRU, La santé et le bien-être dans les quartiers en renouvellement urbain, 2021.

Lors de la canicule de 2003 qui a fait 15 000 morts, le taux de surmortalité était de 60 % à l'échelle nationale, mais a atteint 160 % en Seine-Saint-Denis.⁴⁰ **En plus d'être plus à risque d'avoir des comorbidités, les habitants des quartiers populaires se heurtent à une autre couche d'injustice : comme dans les zones rurales, ce sont souvent des déserts médicaux :** la Seine-Saint-Denis compte par exemple 248 spécialistes pour 100 000 habitant·es, contre 340 pour 100 000 habitant·es sur l'ensemble de la France métropolitaine.⁴¹

Les habitants des quartiers populaires sont d'autant plus vulnérables à la chaleur dans leur logement qu'ils ont moins accès à des îlots de fraîcheur, des « espaces refuges », et partent moins en vacances. 62 % des habitants des QPV disent avoir eu des difficultés à trouver un endroit frais lors des épisodes caniculaires, contre 48 % de la population générale.⁴² 40 % des Français ne partent pas en vacances, mais ce taux varie fortement en fonction du revenu : 50 % pour le quart le plus pauvre, contre 20 % pour le quart le plus aisé.

« Avec les restrictions budgétaires, on manque d'animateurs et d'associations pour organiser des sorties sur la période estivale. Les jeunes sont laissés à eux-mêmes, et la canicule accentue l'impression que les habitants sont abandonnés à leur sort. » - Acteur de la ville de Saint-Etienne⁴³.

« Globalement les gens [les habitants du parc social] sont plus captifs de leurs logements que les autres. » - RIVP.

En effet, les habitants des quartiers populaires sont plus nombreux au chômage et donc susceptibles de passer du temps en journée dans leur logement bouilloire, ou à exercer des métiers à risque pendant les canicules : chantiers extérieurs, aides à domicile, livreurs, entretien des espaces verts... Aller au travail est moins souvent associé au fait de pouvoir se mettre au frais dans un bureau. Ils passent aussi plus de temps dans les transports publics, notamment des bus non climatisés. **Rentrer le soir dans son logement bouilloire est d'autant plus dangereux qu'on a passé la journée exposé à la chaleur.**

« En ce moment, on fait du porte-à-porte dans le quartier Gabriel Péri, un quartier populaire à Saint-Denis (93). Les habitants parlent spontanément de la chaleur dans leurs logements. Souvent, ils ne savent même pas à qui s'adresser et quand ils font remonter au bailleur, il ne fait rien. Ils parlent aussi beaucoup des ascenseurs qui ne marchent pas, en pleine canicule c'est catastrophique. Mais en plus du logement, il ne faut pas oublier les conditions de transport, l'accès à l'alimentation, tout ça est lié. Dans les quartiers populaires, on n'a souvent pas des alimentations adaptées à la chaleur. C'est difficile de trouver un restau de salade, il n'y a que des pizzas et des kebabs.

Et quand les médias et les politiques parlent de la canicule dans les quartiers populaires, ils pointent souvent uniquement les conséquences sans nommer les causes. Par exemple, fin mai, beaucoup de jeunes sont allés sauter dans la Seine et ils ont été pointés du doigt parce que c'est illégal. Sauf que s'ils font ça, c'est souvent parce qu'ils n'ont pas accès à d'autres manières de se rafraîchir. » - Association GHETT'UP, qui oeuvre en faveur de la justice sociale pour les jeunes de quartiers populaires.

40. Inserm, Surmortalité liée à la canicule d'août 2003, 2004. <https://www.inserm.fr/wp-content/uploads/2017-11/inserm-rapportthematique-surmortalitecaniculeaout2003-rapportfinal.pdf>

41. Données Drees et Insee citées dans Oxfam & Ghettup, Passoires et bouilloires thermiques. Enseignements tirés de la Seine-Saint-Denis, 2025. https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2025/06/GhettupxOxfam_passoires-thermiques-VF_sous-embargo-1er-juillet-00H00-CET-2.pdfthermiques_sous_embargo_1er_juillet_00H00_CET

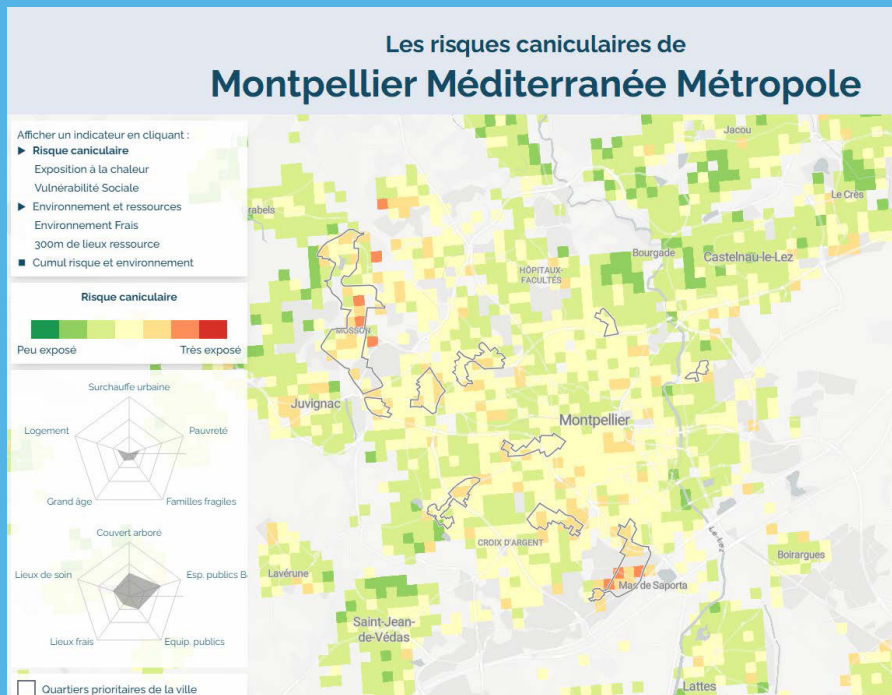
42. ANRU, Baromètre des quartiers populaires : les habitants plus exposés aux aléas climatiques, 2022. <https://www.anru.fr/actualites/barometre-des-quartiers-populaires-les-habitants-plus-exposes-aux-aleas-climatiques>

43. cité dans la restitution de Partie Prenante, Pour une géographie prioritaire de l'adaptation au dérèglement climatique, 2023. <https://nouveauxaccords.la27eregion.fr/wp-content/uploads/sites/28/2023/11/Synthese-atelier-5-adaptation.pdf>

L'indicateur synthétique de risque caniculaire

Résovilles a développé un indicateur et mis à disposition un outil cartographique qui croise, à l'échelle des quartiers, exposition à la chaleur, vulnérabilité sociale et accès à des lieux pour se rafraîchir.⁴⁴

D'après cette étude, 42 % des secteurs en quartier populaire sont très exposés aux canicules contre 29 % dans le reste des secteurs des agglomérations étudiées.



44. Adapt' canicules - Résovilles, Mon territoire est-il vulnérable aux canicules ?. <https://adapt-canicules.resovilles.com/>

RECOMMANDATIONS

→ **Conditionner le financement des travaux dans le prochain NPNRU porté par l'ANRU à la prise en compte de l'adaptation aux fortes chaleurs** au niveau des espaces extérieurs, des équipements publics et des logements. L'appliquer à tous les programmes qui financent la rénovation à l'échelle de quartiers, comme Action Cœur de Ville ou Petite ville de demain.

→ **Renforcer le programme Quartier Résilients de l'ANRU** en augmentant le budget et le nombre de quartiers concernés. Inciter les opérateurs à intervenir davantage à l'échelle des bâtiments et des logements sur l'adaptation aux fortes chaleurs, et pas seulement les espaces extérieurs ou collectifs.

→ **Renforcer la co-construction des programmes ANRU avec les habitants.** Ces dernières années, des collectifs d'habitants se sont multipliés partout en France pour alerter sur cer-

tains effets délétères des programmes : manque de démocratie, démolitions non souhaitées, déracinement des habitants, aménagements qui ne correspondent pas aux besoins exprimés, etc.

→ **Augmenter le Fonds vert** à destination des collectivités locales pour adapter les espaces publics au changement climatique : gestion de l'eau, renaturation, rénovation des bâtiments publics... Malgré sa forte mobilisation par les collectivités locales, le budget du Fonds vert a été divisé par 4 au fil des lois de finance, en seulement 2 ans. Permettre un taux de financement de 100 % pour des projets de renaturation d'espaces dans les communes et quartiers les plus pauvres

→ **Améliorer l'offre de soins dans les quartiers populaires** afin de pouvoir répondre aux besoins en période de crise, notamment pendant les canicules.

L'association Locataires Ensemble demande l'application du Code de la santé publique

Le collectif, qui rassemble des locataires de logements passoires et bouilloires, a lancé [une pétition](#) l'année dernière pour demander au maire de Lyon de faire appliquer le Code de la santé Publique.

En effet, depuis le décret hygiène et salubrité de 2023, le Code de la santé publique intègre l'enjeu de la régulation de la chaleur pour les logements : l'article R.1331-33 impose que « *le logement soit pourvu d'un système de régulation de la chaleur fonctionnel et suffisant, qui peut être assuré par différents moyens tels l'isolation thermique, la présence de volets, la possibilité de ventilation nocturne, l'existence d'un puits provençal, ainsi que par leur combinaison.* »

La pétition a récolté 14 000 signatures mais n'a pas encore été suivie d'effets. Les membres de Locataires Ensemble ont donc eux-mêmes créé un outil diagnostique pour analyser si les dispositifs de refroidissement d'un logement sont présents, fonctionnels et suffisants. L'association a déjà réalisé des diagnostics de logements à Lyon, avec des thermiciens. Les documents sont mis à la disposition des locataires pour les aider dans la négociation avec leur bailleur.

Mais Locataires Ensemble appelle surtout la direction de la santé publique à se saisir de cet outil pour réaliser des diagnostics à plus grande échelle et rendre enfin opérante cette disposition du Code de la santé publique en sanctionnant les propriétaires qui ne la respectent pas.

ALORS QUE LES POLITIQUES PUBLIQUES SEMBLENT AU POINT MORT, LA FONDATION PORTE DES PROPOSITIONS CONCRÈTES ET ACTIVABLES DÈS MAINTENANT

Alors que les politiques publiques semblent au point mort, la Fondation porte des propositions concrètes et activables dès maintenant.

Jusqu'à aujourd'hui, la planification de l'État sur la rénovation des logements s'est concentrée sur la rénovation des passoires thermiques, dans une perspective de baisse des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Compte tenu de l'état de la connaissance sur l'exposition actuelle et future des logements aux canicules, il est irresponsable que la seule réponse de l'État soit la perspective, de plus en plus lointaine, au vu des coupes budgétaires récentes, de la rénovation globale de l'ensemble des logements. Suite à la publication de la première étude de la Fondation sur la précarité énergétique d'été en 2023, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), gestionnaire des aides publiques à la rénovation thermique, a certes intégré la possibilité pour les propriétaires de se voir financer l'installation d'un brasseur d'air ou de protections solaires, mais uniquement dans le cadre d'une rénovation globale. Et le bilan, à date, n'est pas glorieux : seulement quelques dizaines de rénovations globales financées par l'Anah intègrent l'installation de brasseurs d'air. Les données pour les protections solaires ne sont pas disponibles.

Dans son Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) publié en mars 2025, le gouvernement mentionne bien des mesures pour adapter les logements aux fortes chaleurs, notamment « Étudier la possibilité en 2025-2026 d'intégrer des monogestes de confort d'été tels que les brasseurs d'air et les protections solaires dans MaPrimeRénov' simples gestes. », avec une étude d'opportunité en 2025 - 2026. Mais au vu de l'urgence sanitaire, le PNACC aurait dû prévoir une intégration immédiate dans les dispositifs de financement plutôt que le simple fait d'en

étudier la possibilité. De même, la simple révision prévue par le PNACC de l'indicateur "confort d'été" du DPE, seul outil grand public pour informer un propriétaire ou un locataire sur l'état d'adaptation de son logement, ne devrait pas aboutir avant 2028.

Par ailleurs, l'attentisme de l'État crée toutes les conditions pour la prolifération de la climatisation : à la première canicule, confrontés à une chaleur étouffante dans un logement inadapté, les habitants sont tentés d'acheter un climatiseur bon marché et peu performant qui apporte une réponse immédiate. Sauf qu'une fois cette décision prise, difficile de convaincre de renoncer à la clim au profit de solutions plus sobres (brasseurs d'air, ventilateurs, protections solaires...).

Pour mieux encadrer l'usage de la climatisation, la Fondation pour le Logement demande de :

→ **Limiter autant que possible** le recours aux équipements de climatisation impactant directement l'ilot de chaleur urbain, **via un malus sur les équipements les moins performants.**

→ **Conditionner l'installation de systèmes de production de froid à l'adaptation préalable du logement (volets, isolation, brasseurs d'air...).** Une fois ces travaux réalisés, et seulement s'ils n'ont pas suffi, **permettre l'installation d'équipements de production de froid les plus performants, via la réglementation et des aides financières :** puits canadiens, géocooling, réseau de froid, fonctionnant aux énergies renouvelables et utilisés de façon sobre, avec une température de consigne jamais en dessous de 26 °C.

→ **Mieux contrôler le respect de la température de consigne** (fixée à 26°C) au-delà de laquelle la climatisation se déclenche, avec des

sanctions possibles. Le simple passage d'une consigne de 23°C à 26°C divise la consommation par 4,2 à Paris, par 3 à Lyon et par 2,5 à Montpellier.⁴⁵

→ **A minima, appliquer la réglementation existante⁴⁶** : lorsqu'un système de climatisation est installé ou remplacé dans un logement, la mise en place de protections solaires (volets et stores) est obligatoire sur les fenêtres exposées à l'Est, à l'Ouest et au Sud. Préciser dans la réglementation que les protections solaires doivent être extérieures.

Empêcher la généralisation de la climatisation implique surtout de créer les conditions favorables au développement des autres solutions sobres et efficaces, pour que le besoin de clim se fasse moins ressentir. Ainsi, la Fondation plaide pour :

→ **Dans le cadre de rénovations globales, rendre obligatoire l'installation systématique de protections solaires extérieures et de brasseurs d'air via une conditionnalité dans les aides MaPrimeRénov' et aux bailleurs sociaux.** Rendre éligible aux subventions l'installation de revêtements réfléchissants, de sécurisation des accès pour faciliter la surventilation nocturne, la végétalisation des toits et des cours, ainsi que les projets de transformation en logement traversant.

→ **Intégrer le "confort d'été" dans MaPrimeRénov' par geste** : financement de l'installation de protections solaires, brasseurs d'air, bardages ventilés et de moustiquaires ainsi que la sécurisation des fenêtres permettant la surventilation nocturne. *MaPrimeRénov' par geste finance déjà les protections solaires et les bardages ventilés dans les Outre-mer.*

→ **Étendre les financements CEE existants en Outre-mer** (Agir plus et HODARI à Mayotte) pour l'installation de brasseurs d'air et les surtoitures ventilées à l'ensemble de la France métropolitaine.

→ **Financer davantage l'isolation thermique utilisant des matériaux présentant une bonne inertie, de même que ceux avec un fort déphasage** thermique combiné à la possibilité d'aérer le logement la nuit.

« *Il y a des pratiques à faire évoluer : par exemple, beaucoup d'acteurs ont trop souvent le réflexe "laine de roche" pour isoler les bâtiments.* » - Professionnel, anonyme.

La laine de roche est un isolant peu coûteux mais avec un déphasage thermique assez faible (6 heures en moyenne, contre 15 heures pour la laine de bois).

→ **Systématiser la prise en compte du confort d'été dans l'accompagnement et l'information des ménages**, en intégrant le sujet à la formation initiale des diagnostiqueurs, des conseillers France Rénov et aux compétences requises pour obtenir l'agrément Mon Accompagnateur Rénov.

→ **Inclure systématiquement l'installation de protections solaires dans la liste des travaux embarqués dans le cadre de projets de rénovation d'envergure en copropriété** (ravalement de façade, rénovation de la toiture...), et dans les plans pluriannuels de travaux (PPT).

→ **Lancement par l'État**, en collaboration avec les collectivités, **d'une grande campagne de communication** (sur le modèle de celle menée par le gouvernement sur la sobriété énergétique) incitant à l'installation de protections solaires et sensibilisant aux limites de la climatisation.

→ **Trouver un meilleur équilibre entre règles patrimoniales et habitabilité des logements** en faisant évoluer le système d'avis conforme des Architectes des Bâtiments de France (ABF) vers un avis simple pour les demandes d'installation de protections solaires.

« *Certaines réglementations locales prévoient des autorisations d'urbanisme particulièrement encadrées. Ces exigences peuvent générer un surcoût pour les projets et, par conséquent, limiter le volume global de rénovations que nous pouvons engager.* » - Groupe 3F.

45. Ademe.

46. article 30 de l'arrêté du 3 mai 2007 <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006108611>

Claire B. se bat pour que des protections solaires soient installées dans le logement de sa mère à Angers

« Ma mère, qui est très âgée et très malade, habite depuis 45 ans dans un petit T1 de 23 m² dans le centre-ville d'Angers. Il est très lumineux, grâce à ses deux pans de murs vitrés, mais donc très exposé à la chaleur et au froid. Ce logement est cher à son cœur car elle fut la gardienne de l'immeuble pendant plus de 30 ans et elle souhaiterait y mourir.

L'immeuble très vétuste a été totalement rénové il y a deux ans. Ce fut le choc d'apprendre que les Bâtiments de France n'avaient pas donné leur accord pour remettre des stores extérieurs après la rénovation de l'immeuble. Depuis cette rénovation, ses grands vitrages ne sont donc plus protégés du soleil. Je ne sais pas quels sont les critères des Bâtiments de France, mais je constate que la santé et le bien-être des personnes qui vivent dans les logements passent bien après leurs critères.

Ma mère va passer son deuxième été sans cette protection essentielle. L'été dernier fut terrible, ce le sera encore plus cet été car elle est très affaiblie. Et, cette année, la première vague de canicule a commencé dès le mois de mai. Malgré les ventilateurs, c'est une étuve chez elle. Dans sa petite cuisine très étroite où elle se tient toute la journée, aucun rideau ne peut être posé, vu la hauteur et la configuration du vitrage. Nous avons fait de notre mieux pour protéger les grandes vitres, notamment avec des cartons. Mais cela est bien peu. Avant la rénovation, grâce à ses stores extérieurs, elle ne souffrait pas de la chaleur l'été. Depuis la rénovation et l'absence de stores extérieurs, son petit logement est devenu une "bouilloire thermique". Alors qu'une rénovation est faite pour améliorer les performances d'un logement, dans le cas présent, c'est tout l'inverse. Un comble. Je me sens impuissante mais je voudrais faire avancer cet état de fait, bien au-delà du cas de ma mère. C'est pourquoi j'ai interpellé, en novembre 2025, par une lettre le maire d'Angers, Christophe Béchu, qui fut également ministre de la Transition écologique. »

→ **Créer un droit pour les locataires de pouvoir exiger que leur propriétaire installe des volets et des brasseurs d'air** dans son logement. Article 2 de la Proposition de loi n° 1735, 17^e législature.

Nadège H., locataire du parc privé à Saint-Nazaire :

« Cela fait 10 ans déjà que j'interpelle mes propriétaires car mon logement est invivable pendant les fortes chaleurs. C'est une petite maison exposée plein sud, sans volet à l'étage. De juin à septembre, je dois dormir dans le salon. Lors des pics de chaleur, comme fin mai, je vais dormir chez des amis. Je ne peux même pas travailler depuis chez moi alors que je suis à mon compte. Le confort d'été sur le DPE est indiqué comme "insuffisant". J'ai entamé une procédure juridique, j'espère a minima que des volets seront installés. »

→ **Pour lutter contre les îlots de chaleur urbains**, en complément des mesures sur la climatisation :

- Intégrer aux documents d'urbanisme des mesures sur les **coefficients minimaux de pleine terre**, de végétalisation et de réalisation de trames vertes et bleues.

- **Limiter le trafic routier lors des vagues de chaleur**, en rendant possible la mise en place d'une circulation différenciée et une baisse de la limite de vitesse, comme lors des pics de pollution. Sur la période, l'accès aux transports en commun doit être facilité.

→ **Octroyer des moyens spécifiques aux bailleurs sociaux pour adapter le parc à la chaleur.** L'Union Sociale pour l'Habitat (USH) porte des propositions en ce sens : création d'un "bonus confort d'été" dans les prêts de la Banque des territoires (basés pour l'instant uniquement sur la performance énergétique au sens du DPE), création d'un prêt "spécial adaptation" dédié aux travaux spécifiquement liés à l'adaptation au changement climatique du parc. Car en pratique, attendre la rénovation thermique globale des logements sociaux pour traiter le confort d'été retarde la réalisation de certains travaux qui pourraient être faits en amont : pose d'occultations, végétalisation des toitures, installation de brasseurs d'air... Par ailleurs, certains logements sont performants en termes d'isolation thermique pour l'hiver et n'ont donc pas besoin de rénovation globale, mais sont quand même des bouilloires l'été.

→ **Réduire les ponctions qui pèsent sur l'équilibre financier des bailleurs sociaux et rouvrir des financements** : suppression de la RLS qui coûte chaque année 1,1 milliard d'euros aux bailleurs sociaux ; remettre des crédits budgétaires dans le fond alloué à la rénovation énergétique du parc social qui n'a eu aucun financement en loi de finances 2026.

→ **Uniformiser les méthodes et rendre publiques les données sur la qualité thermique du parc social en été**. Aujourd'hui, les organismes HLM utilisent des méthodes différentes pour évaluer le confort d'été de leurs logements : indicateur du CSTB, "confort d'été" du DPE, indicateur du Cerema, outil Altitudes d'AXA... Cette diversité empêche d'avoir une vue d'ensemble de la situation, et limite les capacités d'action. « En matière d'analyse des risques climatiques, nous constatons que les résultats varient sensiblement selon les outils mobilisés. Ceci souligne la nécessité de disposer de critères de mesure harmo-

nisés et d'un référentiel commun, afin de garantir une lecture partagée et cohérente des enjeux. » - Groupe 3F

→ **Lancer un plan de rattrapage pour couvrir intégralement de protections solaires et brasseurs d'air les logements sociaux** qui en manquent dans les 5 à 10 prochaines années. Financement par l'État, et intégration dans les conventions d'utilité sociale entre l'État et les bailleurs sociaux. **Ce plan nécessiterait un financement dédié à hauteur de 200 millions d'euros dans le FNAP chaque année dans les 8 prochaines années.**

« Aujourd'hui, les habitants nous demandent davantage où en sont les plans volets que les rénovations énergétiques. » - RIVP

Proposition de loi Zéro Logement Bouilloire : silence radio du côté de l'État

En 2025, en concertation avec des experts et des personnes concernées, la Fondation pour le Logement a rédigé une proposition de loi "Zéro Logement Bouilloire" qui a été déposée au mois de juillet à l'Assemblée nationale.⁴⁷ Au moment du dépôt, elle était déjà signée par plus de 150 députés de 8 groupes politiques différents. Dans ce texte de loi, la Fondation propose de :

- Intégrer l'habitabilité d'été des logements dans les définitions légales de la précarité énergétique et de la rénovation globale, pensées originellement pour le froid.
- Affiner l'indicateur de confort d'été pour mieux répertorier les logements bouilloires et rendre obligatoire son affichage sur les annonces immobilières (vente et location).
- Créer un droit pour les locataires d'exiger que leur bailleur installe des protections solaires extérieures et de brasseurs d'air dans le logement. Les locataires sont aujourd'hui démunis quand ils vivent dans un logement bouilloire.
- Lever les freins, techniques et normatifs, à l'adaptation des logements à la chaleur : transformer l'avis

conforme des ABF pour l'installation de protections solaires dans les zones patrimoniales en un avis simple ; prévoir dans tous les règlements de copropriété les types de protections solaires installables pour limiter les blocages en Assemblée générale.

• Interdire les coupures d'électricité tout au long de l'année pour protéger les plus vulnérables. La coupure d'électricité en période de forte chaleur, qui rend impossible le fait de mettre de l'eau, des aliments ou des médicaments au frais, fait courir un risque sanitaire très élevé.

Ces mesures doivent être accompagnées de moyens financiers supplémentaires. La Fondation pour le Logement a chiffré combien cela coûterait si l'État subventionnait l'installation de volets et de brasseurs d'air dans tous les logements non encore équipés, en 15 ans. Cela correspond à un besoin d'investissement public annuel de 1,1 milliard d'euros, réparti entre MaPrimeRénov' (parc privé, 1 milliard d'euros) et le FNAP (parc social, 100 millions d'euros).

Malgré le caractère transpartisan de ce texte et des signatures de députés de leurs propres groupes, les présidents des groupes politiques du centre et de la droite à l'Assemblée nationale n'ont toujours pas permis son inscription à l'ordre du jour.

47. Proposition de loi visant à adapter les logements aux fortes chaleurs et à protéger leurs occupants, n° 1735, déposée le vendredi 11 juillet 2025. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/117b1735_proposition-loi

Enfin, les personnes sans-domicile, qui étaient 350 000 en France en 2025 (et dont le nombre a doublé en 10 ans) sont particulièrement vulnérables lors des vagues de chaleur. Pour celles qui sont à la rue, le risque est exacerbé : le collectif Les morts de la rue a recensé 929 décès en 2025 et rappelle que le risque de décès est aussi élevé en hiver qu'en été. Les personnes sans-abris souffrent aussi de l'affaiblissement des réseaux de solidarité en été, avec des maraudes moins fréquentes et des lieux d'accueil ouverts à des horaires réduits. D'après une enquête de Santé Publique France⁴⁸ sur les pratiques des communes pour protéger les plus vulnérables des canicules, *« le questionnaire relatif aux mesures pour les personnes sans abri a montré que peu de mesures sont prises par les communes. Ainsi, seules 14 % des 166 qui ont répondu ont un dispositif permettant d'héberger de façon temporaire les personnes sans domicile en cas de canicule. Parmi elles, 68 % le jugent suffisant. Au total, cela représente 15 communes sur 166 qui ont un dispositif d'hébergement et qui le jugent suffisant. »*

Néanmoins, être accueilli dans un centre d'hébergement d'urgence n'est pas forcément synonyme de protection. La Fédération des acteurs de la solidarité a réalisé une enquête sur la canicule de 2022⁴⁹ auprès de ses adhérents, qui ont majoritairement des fonctions d'hébergement ou de

logement d'insertion. Les résultats révèlent l'inadaptation de ces structures aux canicules, ce qui est particulièrement problématique compte tenu de la vulnérabilité des personnes hébergées :

- 1 répondant sur 2 (53 %) déclare que les espaces privés (chambres, logements) ne sont pas confortables thermiquement (selon les seuils de la réglementation RE2020 - la température intérieure dé passe 26° à 28° durant la journée et 26° durant la nuit).
- 1 répondant sur 2 (46,5 %) estime aussi que les personnes ont rencontré des difficultés spécifiques liées à la canicule : problèmes de santé, d'accès à l'eau et à des lieux frais, absence d'accès à l'hébergement pour les personnes à la rue.

→ **Mise en place par l'État, en coopération avec les collectivités locales, de plans « grand chaud »**, à l'instar des plans grand froid, en ouvrant des places d'hébergement et en renforçant les maraudes.

48. Santé Publique France, Enquête sur les pratiques des communes pour prévenir les impacts sanitaires de la canicule, 2022. <https://www.santepubliquefrance.fr/climat/fortes-chaleurs-canicule/enquetes-etudes/enquete-sur-les-pratiques-des-communes-pour-prevenir-les-impacts-sanitaires-de-la-canicule>

49. Fédération des acteurs de la solidarité, Analyse de l'enquête canicule, 2023. <https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2023/07/Analyse-canicule-VF-1.pdf>

50. <https://www.santepubliquefrance.fr/fortes-chaleurs-canicule/les-individus-sont-ils-tous-egaux-face-a-la-chaleur>

LES INDIVIDUS SONT-ILS TOUS ÉGAUX FACE À LA CHALEUR ?

SOURCE → SANTÉ PUBLIQUE FRANCE, 2026⁵⁰

| CHALEUR MODÉRÉE | CHALEUR FORTE | CHALEUR INTENSE |
|--|--|--|
| → Personnes sans abri | → Personnes sans abri | → Personnes sans abri |
| → Personnes fragiles (mauvaise santé, habitat surexposé à la chaleur) | → Personnes fragiles (mauvaise santé, habitat surexposé à la chaleur) | → Personnes fragiles (mauvaise santé, habitat surexposé à la chaleur) |
| → Travailleur surexposés à la chaleur | → Travailleur surexposés à la chaleur | → Travailleur surexposés à la chaleur |
| → Nourrissons et personnes âgées | → Nourrissons et personnes âgées | → Nourrissons et personnes âgées |
| → Adultes et enfants en bonne santé, passant beaucoup de temps à l'intérieur et plutôt sédentaires | → Adultes et enfants en bonne santé, passant beaucoup de temps à l'intérieur et plutôt sédentaires | → Adultes et enfants en bonne santé, passant beaucoup de temps à l'intérieur et plutôt sédentaires |
| → Adultes et enfants en bonne santé, et pratiquant une activité physique régulière | → Adultes et enfants en bonne santé, et pratiquant une activité physique régulière | → Adultes et enfants en bonne santé, et pratiquant une activité physique régulière |
| → Adultes en très bonne santé et pratiquant une activité physique régulière et soutenue | → Adultes en très bonne santé et pratiquant une activité physique régulière et soutenue | → Adultes en très bonne santé et pratiquant une activité physique régulière et soutenue |
| LÉGENDE | Population très mal acclimatée | Population partiellement acclimatée |
| | | Population très bien acclimatée |

Les mal-logés abandonnés face aux risques climatiques, la Fondation pour le Logement agit en justice contre l'État

Le 27 mai 2026, la Fondation pour le Logement a saisi le Conseil d'État en soutien au [recours des sinistrés climatiques](#). En juin dernier, une dizaine d'ONG et de citoyens impactés ont déposé un recours contre l'État demandant révision du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-3). La Fondation pour le Logement est venue enrichir

l'argumentaire des requérants en montrant qu'avec des mesures trop faibles, court-termistes ou non budgétées, l'État ne respecte ni son devoir d'adaptation au changement climatique, ni le droit à un logement décent. Or, une majorité de Français est déjà exposée au changement climatique : logements bouilloires, maisons fissurées à cause de la sécheresse, inondations, cyclones dans les outre-mer... Les politiques d'adaptation doivent être beaucoup plus ambitieuses et cibler les personnes les plus vulnérables, dont les mal-logés font partie.

CONCLUSION

A lors que de plus en plus de personnes prennent conscience de l'inadaptation des logements aux canicules, les politiques publiques se font dangereusement attendre. La Fondation pour le Logement appelle à la mobilisation collective de l'État, des collectivités, des acteurs de l'immobilier, des bailleurs, des associations, pour mettre en place dès aujourd'hui des solutions concrètes pour que les logements ne soient plus des bouilloires. Des solutions existent, et sont activables dès aujourd'hui. C'est la temporalité nécessaire compte tenu de l'avancée rapide du réchauffement climatique.





FONDATION
POUR LE LOGEMENT

Un combat en héritage

DÉLÉGATION GÉNÉRALE

3, rue de Romainville 75019 Paris
Téléphone : 01 55 56 37 00

MAÏDER OLIVIER

Chargée de plaidoyer climat - logement
molivier@fondationpourlelogement.fr

www.fondationpourlelogement.fr